



CHALLENGE DES 100 COUPS 25 M

Règlement 2014

1. Le Challenge des 100 coups est mis en compétition pour tous les membres de la société LA VIGNEROLE de Sonceboz-Sombeval et La Heutte.
2. Le Challenge des 100 coups récompensera le tireur qui aura obtenu le plus grand nombre de points lors de 10 passes de 10 coups.
3. **Seront tirées 5 passes de 10 coups sur cible pistolet-vitesse d'ordonnance et 5 passes de 10 coups sur cible vitesse ISSF.**
4. Sur la cible pistolet-vitesse d'ordonnance, seuls les pistolets d'ordonnance de calibre 7.65 et 9 mm sont autorisés. La munition est libre.
5. Sur la cible Vitesse ISSF, seuls les pistolets de sport de calibre 22 lr et les pistolets d'ordonnance de calibre 7.65 et 9 mm sont autorisés. La munition est libre.
6. Avec l'arme de sport, le tir se fait à une seule main.
L'utilisation du pistolet de match n'est pas autorisée.
7. L'utilisation de la lunette n'est pas autorisée pour les deux cibles.
8. Une passe de 10 coups doit être tirée avec la même arme.
9. Trois passes au maximum peuvent être tirées par séance d'entraînement.
10. La passe de 10 coups se compose de deux séries de 5 coups tirés sans interruption.
Le marquage se fait entre les deux séries.
11. Lors du même entraînement, le tireur peut tirer indifféremment l'une ou l'autre cible. La passe commencée doit être terminée sans interruption.
12. En cas d'égalité, sera déclaré vainqueur le tireur qui aura effectué le plus grand nombre de 10.
13. En cas de nouvelle égalité, sera déclaré vainqueur le tireur qui aura effectué le plus grand nombre de mouches. Les mouches seront marquées par un « **M** » sur la feuille de concours.
14. En cas de nouvelle égalité, le tireur le plus âgé sera déclaré vainqueur.
15. Un tireur ne peut pas remplir lui-même sa feuille de concours.
16. Le classement se fera à la fin de la saison officielle de tir.
17. Le challenge sera attribué définitivement au tireur qui l'aura gagné 3 fois.
18. Un total de 30 francs en cartes-couronnes sera distribué aux meilleurs participants.
19. Le présent règlement remplace tous les précédents règlements relatifs au Challenge des 100 coups à 25 m. Il a été approuvé par le comité en date du 24 mars 2014 et entre en vigueur le 1^{er} avril 2014.